

# Pratique d'activités physiques et sportives des enfants et des jeunes en situation de handicap

*Enquête auprès des bénéficiaires de l'AEEH vivant à domicile en Poitou-Charentes en 2015*

## Comité de pilotage

Mme Sophie ALCARAS – ARCMSA  
Poitou-Charentes

Mme Hélène CHARLES – Région  
Poitou-Charentes

M. Manuel COTINAUD – DRJSCS

Mme Marie-Cécile DOHA – DRJSCS

M. Julien GIRAUD – ORS

M. Jean-Eudes HETET – GPA 79-16

Mme Cécile MARCHEIX – ARS

Mme PENICAUD – MSA des Char-  
rentes

## Auteurs

Véronique BOUNAUD (ORS)

Nathalie TEXIER (ORS)

Mélanie PUBERT (ORS)

## Remerciements

– Les directions des Caf et des MSA  
de la Région pour leur collaboration

– Les services des Caf et des  
MSA pour leur contribution logis-  
tique : Frédéric BOUCHET (Caf  
86) ; Christophe GAUTHIER (Caf  
16) ; Stéphane PORTIER (Caf 17) ;  
Christelle VATRY (Caf 33) et en  
particulier Audrey COLIN (Caf 79)  
pour la coordination de la logistique  
entre les Caf.

– Le Dr Roland BOUET, Psychiatre  
au Centre hospitalier Henri Laborit  
de Poitiers, pour son aide dans le  
codage de certaines pathologies.

– Tatiana ROCHER (éducatrice spé-  
cialisée), Julie LE PENNEC  
(éducatrice spécialisée), Hélène  
CHARLES et Jean-Eudes HETET  
pour la phase de test du question-  
naire.

– Les personnes qui ont accepté de  
répondre au questionnaire

## Contexte

Les bénéfices de l'activité physique et sportive (APS) sur la santé ne sont plus à démontrer. Dans le domaine du handicap, ces bénéfices sont également documentés concernant les habilités sociales, l'estime de soi et plus globalement la qualité de vie. Différents plans et programmes nationaux (dont le Plan national nutrition santé et le Plan Régional Sport Santé Bien-être) pointent le besoin d'améliorer l'accessibilité de la pratique d'APS des personnes vulnérables et des personnes qui en sont le plus éloignées, parmi lesquelles les personnes en situation de handicap. Dans la région, le guide national des structures sportives offrant des activités pour les personnes handicapées recensait, en mars 2015, 212 clubs proposant des APS aux personnes en situation de handicap. Pour autant, les personnes en situation de handicap à domicile accèdent-elles à cette offre ? Quels sont les freins et leviers à la pratique d'APS ?

## Objectifs de l'étude

Repérer des leviers d'action pour favoriser la pratique d'APS chez les enfants et jeunes en situation de handicap :

- Estimer le niveau de pratique d'APS des personnes en situation de handicap
- Etudier leurs représentations vis-à-vis de la pratique d'APS
- Etudier les facteurs associés à la non pratique d'APS

La définition de l'activité physique utilisée est celle de l'INPES : « *Tout mouvement corporel produit par la contraction des muscles squelettiques et entraînant une augmentation des dépenses d'énergie par rapport à la dépense de repos* ». Elle varie selon l'intensité, la durée, la fréquence et le contexte dans lequel elle est pratiquée. De fait, l'activité physique recouvre donc un domaine plus large que celui de la seule pratique sportive. Elle inclut des activités professionnelles, des déplacements presque dans la vie de tous les jours et pendant les loisirs.

## Méthode

Une enquête par voie postale par questionnaire auto-administré a été réalisée en octobre 2015 auprès d'un échantillon de bénéficiaires de l'AEEH, de 6 à 20 ans, vivant à domicile en Poitou-Charentes. L'échantillon a été constitué par tirage au sort à partir des fichiers d'allocataires de l'AEEH des Caf et MSA de la région. Le nombre d'envois par caisses est proportionnel au nombre d'allocataires. Les données ont été traitées sous Epi Info, version 7 et SAS version 9.2 pour les régressions logistiques. Le taux de participation est de 37 % (soit 1 032 questionnaires exploités). La population d'étude est représentative selon le département de résidence et le sexe. Les 11-15 ans sont surreprésentés, contrairement aux 6-10 ans.

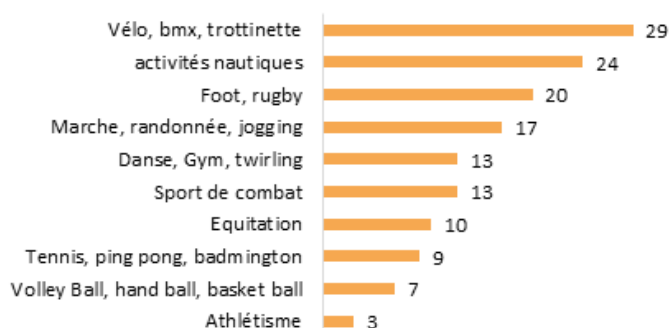
## Pratique d'APS en loisirs

Fréquence de la pratique d'APS pendant les loisirs pendant au moins une heure (n=1 032)

	Effectifs	(%)
Jamais	400	39
1 ou 2 fois par mois	90	9
1 fois par semaine	296	29
Plusieurs fois par semaine	214	21
Tous les jours	18	2
NR	14	1
<b>Total</b>	<b>1032</b>	<b>100</b>

NR : non réponse  
Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête Handicap et APS 2015 ;  
Exploitation : ORS Poitou-Charentes

APS les plus fréquemment pratiquées pendant les loisirs (%) (n=528)



Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête Handicap et APS 2015 ;  
Exploitation : ORS Poitou-Charentes

Raisons de la non pratique d'APS pendant les loisirs (%) (n=628)



Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête Handicap et APS 2015 ;  
Exploitation : ORS Poitou-Charentes

### La moitié de l'échantillon pratique une APS pendant au moins une heure au moins une fois par semaine

Près de 40 % déclarent ne jamais pratiquer d'APS pendant au moins une heure pendant leurs loisirs et plus de 9 % seulement une ou deux fois par mois. La moitié de l'échantillon pratique une APS au moins une fois par semaine.

Les APS les plus courantes sont le vélo, BMX ou trottinette, les activités nautiques et le football ou rugby.

Plus de la moitié de ceux qui pratiquent une APS pendant leurs loisirs la pratiquent en club ou association (56 %), un tiers la pratiquent chez eux ou dans un équipement sportif hors club (34 %) et 11 % pratiquent à la fois en club et hors club.

### La pratique d'APS est différente en fonction du type de déficience

Après les personnes en situation de polyhandicaps qui sont 22 % à pratiquer une APS au moins une heure par semaine pendant leurs loisirs, les personnes en situation de plurihandicap sont celles qui pratiquent le moins (45 %), suivies des enfants et jeunes déclarant une déficience intellectuelle ou une déficience du langage et de la parole (50 %). Au contraire les personnes ayant une déficience sensorielle et celles ayant un trouble du psychisme ou trouble « Dys » sont plus nombreuses à pratiquer une APS pendant leurs loisirs (respectivement 61 et 60 %). Les personnes avec une déficience motrice ou un trouble somatique sont en position intermédiaire (56 %).

### Les freins à la pratique d'APS sont le plus souvent le handicap, l'aspect financier et la motivation

Les trois quarts des enfants et jeunes qui font une APS pendant les loisirs le font pour s'amuser (73 %). Les raisons liées à la santé sont citées par près de la moitié des répondants. Un quart des enfants évoquent la socialisation (être avec des amis, s'occuper). Enfin, les raisons liées à l'aspect physique (musculature, corpulence) sont citées respectivement par 32 % et 14 % des enfants.

Un quart des enfants et jeunes déclarent ne pas faire d'APS pendant les loisirs à cause de leur handicap. Sensiblement la même proportion dit ne pas en avoir envie ou que c'est trop cher. Les raisons de mobilité sont évoquées par près d'un enfant sur cinq et sensiblement la même proportion dit ne pas savoir où en faire.

### Facteurs associés au fait de ne pas pratiquer d'APS pendant les loisirs

Afin d'étudier les caractéristiques qui influencent le plus le fait de ne pas pratiquer d'APS pendant les loisirs, une régression logistique<sup>1</sup> a été réalisée. Les résultats montrent que cette non pratique est associée à différents facteurs "toutes choses égales par ailleurs" :

- être âgé de 16 à 20 ans,
- ne pas parler de sport avec ses amis ou sa famille,
- avoir des parents ne pratiquant pas d'activités physiques et sportives,
- l'absence déclarée d'un club à proximité et de manière très forte la non connaissance par les parents d'un club à proximité.

<sup>1</sup> Les variables incluses dans l'analyse sont le sexe, l'âge, la connaissance d'un club à proximité, le fait de parler de sport avec des amis ou la famille, le fait de regarder du sport à la télévision et le fait d'aller voir des matchs sportifs, le niveau d'études et la CSP des parents, la pratique d'APS des parents, le type de déficience. La catégorie Polyhandicap a été exclue de cette analyse car les effectifs étaient trop petits.

## Pratique d'APS en club

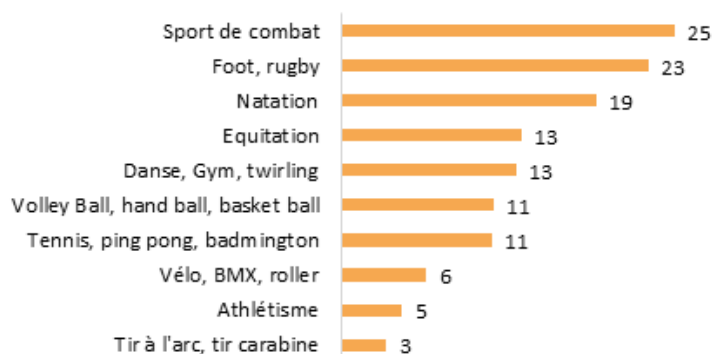
Pratique antérieure d'APS en club (n=1 021)

Pratique antérieure d'APS en club	Effectifs	(%)
Ont déjà pratiqué une APS en club	666	65
N'ont jamais pratiqué d'APS en club	355	34
NR	11	1
<b>Total</b>	<b>1 021</b>	<b>100</b>

NR : non réponse

Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête Handicap et APS 2015 ;  
Exploitation : ORS Poitou-Charentes

APS les plus fréquemment pratiquées en club (%) (n=666)



Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête Handicap et APS 2015 ;  
Exploitation : ORS Poitou-Charentes

Raisons de l'arrêt d'une APS en club (%) (n=366)



Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête Handicap et APS 2015 ;  
Exploitation : ORS Poitou-Charentes

### Facteurs associés au fait de ne pas pratiquer d'APS en club

Afin d'étudier les caractéristiques qui influencent le plus le fait de ne pas pratiquer d'APS en club, une régression logistique<sup>2</sup> a été réalisée. Les résultats montrent que cette non pratique est associée à différents facteurs "toutes choses égales par ailleurs":

- être âgé de 6 à 10 ans,
- ne pas parler de sport avec ses amis ou sa famille,
- avoir des parents ayant un niveau d'études inférieur au baccalauréat,
- avoir des parents inactifs (au chômage ou à la retraite),
- de manière très forte à l'absence d'un club à proximité et à la méconnaissance par les parents de l'existence d'un club à proximité.

Au contraire, les enfants et jeunes atteints de déficience sensorielle (visuelle et/ou auditive), d'autisme, de troubles du psychisme et troubles « DYS », ou troubles du comportement ont plus souvent pratiqué une APS en club.

<sup>2</sup> Les variables incluses dans l'analyse sont le sexe, l'âge, la connaissance d'un club à proximité, le fait de parler de sport avec des amis ou la famille, le fait de regarder du sport à la télévision et le fait d'aller voir des matchs sportifs, le niveau d'études et la CSP des parents, la pratique d'APS des parents, le type de déficience. La catégorie Polyhandicap a été exclue de cette analyse car les effectifs étaient trop petits.

### Les deux tiers des personnes interrogées ont déjà pratiqué un sport dans un club ou une association

La pratique de sport individuel est plus répandue. Ainsi, parmi ceux qui ont pratiqué un sport en club ou en association, 63 % ont pratiqué un sport individuel, 21 % un sport collectif et 16 % ont pratiqué à la fois un sport individuel et un sport collectif. Une grande majorité se dit satisfaite de cette expérience (85 %). Cependant, ils sont moins de la moitié (43 %) à continuer. Le type de déficience n'a pas d'influence sur le type d'APS pratiquée (individuelle ou collective).

### Les sports de combat sont les plus fréquemment pratiqués, devant le football et le rugby

Les autres activités fréquemment pratiquées sont la natation, l'équitation, la danse ou la gymnastique ou twirling. Les sports collectifs en salle et les sports de raquette sont pratiqués par plus d'une personne sur dix.

### La pratique d'APS est différente selon le type de déficience

Après les personnes en situation de polyhandicap qui sont 10 % à avoir déjà pratiqué en club, les personnes en situation de plurihandicap et celles déclarant une déficience intellectuelle ou une déficience du langage et de la parole sont les moins nombreuses à avoir pratiqué une APS en club (59 %). Viennent ensuite les enfants et jeunes ayant une déficience physique ou un trouble somatique (66 %). Au contraire, les personnes ayant une déficience sensorielle et celles ayant un trouble du psychisme ou trouble « Dys » sont plus nombreuses à avoir déjà pratiqué une APS en club (respectivement 81 % et 78 %).

### Le fait que l'activité ne plaisait plus et le fait que l'enfant n'était pas à l'aise avec les autres enfants sont les principales raisons de l'arrêt de la pratique en club

Les principales raisons évoquées sont le fait que l'activité ne plaisait plus (35 %) et pour plus d'un quart d'entre eux, des difficultés relationnelles avec les autres enfants et jeunes (27 %), surtout les enfants et jeunes en situation de plurihandicap et ceux ayant une déficience intellectuelle ou une déficience du langage ou de la parole. La mobilité géographique est évoquée par 15 % des enfants, la fatigue et l'accès financier par 14 %. Un enfant sur dix n'était pas à l'aise avec l'adulte encadrant l'activité. Des problèmes de comportement sont évoqués par 8 % des enfants. Le handicap ou des raisons de santé, et l'arrêt de l'activité sont évoqués par 7 % d'entre eux.

### Un quart des parents ne sauraient pas où se renseigner si leur enfant souhaitait commencer une activité en club

## Discussion

Réalisée dans le cadre du Plan Sport Santé Bien-être (1) en Poitou-Charentes, cette enquête visait à étudier la pratique d'APS des enfants et jeunes de 6 à 20 ans en situation de handicap vivant à domicile à l'aide d'un questionnaire auto-administré adressé par les Caf et MSA. Cette étude concerne les bénéficiaires de l'AEEH, ce qui ne couvre pas l'ensemble des enfants et des jeunes en situation de handicap.

Les comparaisons avec le niveau de pratique d'APS en population générale pour la même tranche d'âge sont difficiles. En effet, les questions posées devaient être accessibles au public cible, le choix ayant été fait de laisser la possibilité aux enfants et jeunes de s'exprimer eux-mêmes sur leurs pratiques et leurs représentations. Cependant, l'enquête Health Behaviour in School-aged Children (2) qui concerne les enfants de 11 à 15 ans permet quelques comparaisons. Cette enquête montre que 4,5 % de l'échantillon déclarent ne jamais pratiquer d'APS pendant au moins une heure par semaine. Dans notre enquête, ce taux atteint 8 % pour la même tranche d'âge.

Les enfants et jeunes en situation de polyhandicap sont les plus éloignés d'une pratique d'APS que ce soit en institution, en loisirs ou en club. Concernant la pratique d'APS en club, elle est moins importante pour les enfants et des jeunes en situation de polyhandicap, de pluri-handicap et pour ceux ayant une déficience intellectuelle ou une déficience du langage et de la parole, une déficience motrice ou un trouble somatique. Les niveaux de diplôme et catégories socio-professionnelles des parents influencent la pratique en club des enfants, comme la connaissance de club à proximité, la tranche d'âge et le type de déficience. Enfin, cette enquête montre qu'un quart des parents ne saurait pas où se renseigner si leur enfant souhaitait commencer une APS en club.

## Conclusion et préconisations

Au vu des résultats de cette étude, les actions préconisées par le comité de pilotage de l'étude sont les suivantes :

- Développer l'offre de pratique d'APS pour les personnes en situation de handicap, dans les clubs ordinaires et en offre adaptée (sensibilisation des clubs, formation des intervenants...)
- Renforcer la communication sur l'offre existante et les conditions d'accès, y compris financières, pour les personnes en situation de handicap : travail sur l'accessibilité géographique, la connaissance de l'offre et la connaissance des aides financières existantes
- Soutenir le travail de partenariat existant entre les acteurs sportifs et les acteurs du handicap et de la santé afin de promouvoir la pratique d'APS auprès de ce public
- Développer l'information sur les bienfaits de la pratique d'APS chez les enfants et jeunes en situation de handicap
- Prendre en compte les inégalités sociales dans toutes les actions mises en œuvre

Il n'y a donc pas que le problème d'accès à une offre adaptée à prendre en compte. Il serait utile également de travailler sur les motivations des enfants et jeunes à pratiquer une APS.

### Références bibliographiques

1. ARS Poitou-Charentes, DRJSCS Poitou-Charentes, Région Poitou-Charentes. Plan régional Sport Santé Bien-Être Poitou-Charentes 2014-2016.
2. ROBIN S. Comportements et ressentis des élèves de Poitou-Charentes en 2014. Données de l'enquête internationale Health Behaviour in School-aged Children pour l'Académie de Poitiers. ORS Poitou-Charentes. Février 2016. 95 p.
3. MARCELLINI A, BANENS M, TURPIN JP, RAUFAST L. Pratiques sportives et personnes handicapées en France. Exploitation de l'enquête HID Handicap - Incapacités - Désavantages (Institution 1998 et Domicile 1999). Convention d'étude Université Montpellier 1 DREES. Février 2003. 169 p.

**Cette publication est issue du rapport d'étude de l'ORS Poitou-Charentes « Pratique d'activités physiques et sportives des enfants et des jeunes en situation de handicap, Mars 2016 , n° 179 », téléchargeable sur les sites ORS ([www.ors-poitou-charentes.org](http://www.ors-poitou-charentes.org)) et ESPRIT ([www.esprit-poitou-charentes.com](http://www.esprit-poitou-charentes.com)).**

